

Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2020-2030

Communiqué publié par la République du Salvador avec le soutien des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)

Lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue dans le cadre du Défi de Bonn au Brésil en mars 2018, le Salvador a annoncé son intention de faire proclamer la décennie 2020-2030 « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ». Ce communiqué expose le contexte, la raison d'être et l'objectif de cette initiative. La diffusion de ce communiqué vise à atteindre la communauté internationale, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les agences des Nations Unies et la société civile.

Restauration des écosystèmes

Par restauration des écosystèmes, on entend l'aide au rétablissement d'écosystèmes dégradés, endommagés et détruits afin qu'ils puissent retrouver une fonctionnalité écologique et fournir les biens et les services les plus prisés. La restauration des écosystèmes promue dans le cadre de la Décennie des Nations Unies se concentre sur les paysages dont l'utilisation des terres se trouve en interaction avec d'autres et dont les priorités écologiques, sociales et de développement peuvent être équilibrées. Les activités de restauration favorisent la conservation, le rétablissement et la gestion durable des écosystèmes, en facilitant notamment la connectivité des paysages. La restauration des écosystèmes par le biais d'une approche paysagère implique une gestion adaptative, garantissant la capacité de récupération du paysage à long terme.

Énoncé du problème

Selon le dernier rapport de l'IPBES, la dégradation des terres par les activités humaines a des conséquences négatives sur le bien-être d'au moins 3,2 milliards de personnes et coûte plus de 10% du produit brut mondial annuel en perte de biodiversité et de services liés aux écosystèmes. Les impacts importants de la dégradation des écosystèmes nuisent à la biodiversité et à la productivité des terres, en particulier dans les zones vulnérables d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. Par exemple, dans ces régions et à l'échelle mondiale, la superficie forestière a été réduite de 100 millions d'hectares depuis l'an 2000. La couverture végétale diminue constamment et des conséquences se font ressentir sur les terres cultivées, les forêts, les prairies et les terres pastorales. Dans certains cas, la désertification devient la nouvelle réalité du paysage. La superficie des zones humides a diminué de 70% au cours du siècle dernier.

Inverser cette réalité est possible. La restauration des écosystèmes peut générer des avantages tangibles qui renforceront la sécurité alimentaire et hydrique, contribueront à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, et permettront de faire face aux risques associés tels que les conflits et les migrations. L'investissement dans la restauration des écosystèmes a permis de générer des bénéfices dix fois plus élevés que l'investissement initial, alors que le coût de l'inaction est au moins trois fois supérieur au coût de la restauration active des écosystèmes.

Bien qu'il existe maintenant de nombreux exemples de restauration des écosystèmes à travers le monde sur le terrain, ceux-ci ne suffisent pas à générer l'impact transformationnel nécessaire sur le plan mondial.

Éléments constitutifs de la Décennie

La restauration des écosystèmes est reconnue par les conventions et accords internationaux comme une entreprise clé pour atteindre les objectifs qu'ils annoncent : les ODD, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2020 et ses objectifs d'Aichi, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres, la Convention de Ramsar et le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030. Un effort concerté est donc nécessaire pour restaurer les écosystèmes et obtenir un plus grand impact à long terme dans l'ensemble des paysages.

Le dernier Forum politique de haut niveau sur les ODD a fortement souligné cette réalité et les pays ont reconnu la nécessité de renforcer l'efficacité des ressources, y compris des systèmes alimentaires durables qui permettent de

restauration des ressources naturelles et soutenir les moyens de subsistance. De plus, les pays ont attesté que des mesures qui inverseront et réduiront au minimum la tendance de la perte d'habitat, la désertification et les changements d'affectation des terres doivent être prises d'urgence. Dans ce cadre, un engagement spécifique a été pris pour *mettre en œuvre et gérer durablement tous les types de forêts, mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître sensiblement le boisement et le reboisement d'ici 2020*. Ces activités sous-tendent le Défi de Bonn, lancé en 2011, visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 350 millions d'hectares d'ici à 2030. Le Défi de Bonn a été par la suite approuvé par la déclaration de New York sur les forêts.

Le Salvador, ainsi que 48 autres pays, juridictions infra-nationales et organisations, ont promis que plus de 160 millions d'hectares seraient restaurés dans le cadre du Défi de Bonn. Les processus politiques régionaux et les plateformes de coopération technique en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Méditerranée et dans les régions du Caucase et d'Asie centrale ont insufflé un nouvel élan en faveur de la restauration et fournissent des plateformes pour renforcer la mise en œuvre.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ONU Environnement apportent leur soutien à la proposition de faire de la prochaine Décennie des Nations Unies la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Ces agences feront équipe avec d'autres agences des Nations Unies, des organismes et des secrétariats de conventions, ainsi qu'avec des organisations internationales pour soutenir l'initiative du Salvador en faveur d'une Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

L'opportunité

La communauté mondiale doit réaffirmer son ambition de restaurer tous les écosystèmes, y compris les forêts, les prairies, les terres cultivées, les zones humides, les savanes et autres écosystèmes terrestres et aquatiques, les écosystèmes marins et côtiers et, le cas échéant, les environnements urbains.

Une vigueur et un engagement renouvelés sont nécessaires pour parvenir à la restauration transformationnelle des écosystèmes. L'engagement, les efforts et les actions menées par les pays, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs doivent être réévalués et revus de manière conjointe. Cela permettra d'aborder de manière globale les interdépendances des écosystèmes, des besoins humains et de la biodiversité et d'adopter une approche paysagère de la restauration des écosystèmes afin de déclencher des progrès au rythme et d'ampleur nécessaires au maintien et à la restauration des écosystèmes, assurant ainsi un meilleur équilibre entre le bien-être social, la vie sur Terre et une croissance économique durable :

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2020-2030, proposée par Le Salvador, permettra de générer différents flux stratégiques pour stimuler la prise de mesures :

- **Une conception commune** selon laquelle la restauration des écosystèmes est une priorité aux niveaux mondial, régional, national et local, accélérant le renversement de la dégradation des écosystèmes, où la connectivité du paysage et les fonctions écologiques sont récupérées et améliorées.
- **Intégrer** la restauration des écosystèmes dans les politiques et les plans visant à résoudre les problèmes de développement nationaux actuels dus à la dégradation des sols, à la perte de biodiversité et aux changements climatiques, créant ainsi des opportunités pour les écosystèmes d'accroître leur capacité d'adaptation, de maintenir les moyens de subsistance et d'assurer la stabilité des activités économiques dans le paysage.
- **Faciliter les synergies** et une conception globale de la réalisation des différents engagements internationaux et priorités nationales grâce à la restauration des écosystèmes et des paysages, compte tenu du potentiel des écosystèmes entièrement fonctionnels à générer une suite complète d'avantages.
- **Coopération et mobilisation de ressources** afin d'accroître le flux de ressources financières, de technologies, de connaissances et le renforcement des capacités pour les pays et juridictions cherchant à atteindre les engagements internationaux, les ODD et les objectifs nationaux, par le biais de la mise en œuvre la restauration des écosystèmes sur le terrain et au-delà.
- **Encourager un engagement concerté** entre les sources de financement, les gouvernements, la société civile, le secteur productif et le secteur privé pour remédier aux goulots d'étranglement qui empêchent de développer des systèmes productifs économes en ressources tout en restaurant des écosystèmes dégradés.

- **Faire émerger un nombre accru de partenariats** et d'investissements en faveur des petits exploitants qui génèrent la plus grande valeur des produits de l'utilisation des sols et qui peuvent apporter une contribution considérable à la restauration des écosystèmes dans le contexte d'une économie plus solide.
- **Sensibilisation** du public à l'importance de disposer d'écosystèmes fonctionnels pour le bien-être humain et les activités productives, atteindre un degré élevé de compréhension, à tous les niveaux, de la relation, la dynamique et l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur le développement local et la durabilité économique de la société dans son ensemble.

Grâce aux efforts en cours pour développer des outils de suivi et des protocoles pour les activités de restauration des écosystèmes, les bénéfices qui résulteront de cette Décennie des Nations Unies seront suivis au niveau national et international. Cela se traduira par une contribution aux objectifs de développement durable et Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'ODD15 et soutiendra de manière significative la réalisation de l'ODD 2 (faim zéro), 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (lutte contre les changements climatiques) et 14 (vie aquatique).

Le Salvador fait appel à tous les membres de la communauté internationale, en particulier aux membres et aux sympathisants du Défi de Bonn, aux initiatives régionales connexes et aux autres pays menant des initiatives de restauration des écosystèmes pour appuyer et faire avancer cette proposition de faire de la Décennie 2020-2030 la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes lors de la 73ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.